



Commentaires du Coran : Et David tua Goliath

« Et Dâwûd (David) tua Jâlût (Goliath) ; et Dieu lui donna la royauté et la sagesse, et lui enseigna de ce qu'Il voulut. Et si Dieu ne repoussait les hommes, les uns par les autres, la terre serait certainement corrompue. Mais Dieu est Détenteur de toute faveur à l'égard des mondes. » (Coran, 2, 251)

a) Et Dâwûd (David) tua Jâlût (Goliath) et Dieu lui donna la royauté et la sagesse. La sagesse désigne ici la prophétie. Auparavant, ces deux fonctions étaient distinctes au sein des fils d'Israël : la royauté était ainsi détenue par Tâlût (Saül), et la prophétie par Shamuwîl (Samuel). Elles furent réunies avec David, qui fut à la fois un roi et un Prophète. (At-Tabarî)
b) Et si Dieu ne repoussait les hommes, les uns par les autres, la terre serait certainement corrompue. Par le fait que les

négateurs et les polythéistes en viendraient à vaincre définitivement les musulmans et à détruire les mosquées. (Jalâlayn) Mais Dieu préserve certains hommes par d'autres comme Il a protégé les fils d'Israël en opposant David à Goliath. Le Coran dit ailleurs : « **Si Dieu ne repoussait les hommes, les uns par les autres, les ermitages seraient démolis, ainsi que les églises, les synagogues et les mosquées où le Nom de Dieu est beaucoup mentionné.** » (Coran, 22, 40) (Ibn Kathîr)

c) **Mais Dieu est Détenteur de toute faveur à l'égard des mondes.** *Fadl* : faveur, bienfait, grâce. Détenteur de toute faveur par le fait qu'Il préserve les hommes de bien en les protégeant des gens dévoyés, tout comme Il protège les gens de foi du mal qui vient des négateurs. (At-Tabarî)

Quelques enseignements

- Le récit de Dâwûd tuant Jâlût, et des enfants d'Israël venant à bout des polythéistes illustre bien le fait que la foi est l'élément le plus déterminant pour vaincre un adversaire, serait-il doté de la plus grande force et bénéficierait-il du plus grand nombre.
- Dâwûd – paix sur lui – fut un homme exceptionnel à qui Dieu donna à la fois la mission de Prophète et celle de roi. Dieu a considérablement élargi le champ de ses connaissances.
- Le fait que les hommes s'opposent les uns aux autres comprend une sagesse que révèlent ces versets, et c'est également une faveur qui vient de Dieu et qui traverse les âges et les peuples : ainsi, ils ne tombent pas dans une corruption généralisée. Leur lutte nécessaire pour défendre le bien est garante de la préservation de leur foi et de leur intégrité.

Gaza sous les cendres, le 7 octobre et des questions...

De l'opération du Hamas, le 7 octobre 2023, il semble que la majorité des Etats occidentaux ne veulent retenir que l'éclairage donné par le gouvernement israélien. Immédiatement, beaucoup ont cru à la version officielle livrée par ceux qui, depuis des décennies, ne respectent en Palestine occupée ni le droit humanitaire, ni les Conventions de Genève. Tout le monde a été sommé, sans prendre le temps d'une enquête, dont la procédure nécessaire relève pourtant des principes de tout Etat de droit, de condamner la « barbarie du Hamas ». Pourquoi ?

Nos Conseillers fédéraux, dès le 11 octobre 2023, agissant dans le tourbillon de l'émotion suscitée par la diabolisation des résistants palestiniens, ont décidé d'entamer une procédure déclarant le Hamas « organisation terroriste », en s'alignant ainsi sur la position étasunienne et européenne, et en se démarquant à tort de l'ONU. Le parlement a suivi. Pourquoi accorder un tel crédit à la propagande de guerre dont les mensonges – souvent franchement ridicules – sont dévoilés depuis les uns après les autres, aux yeux de tous ? Pourquoi ne pas attendre les résultats d'une enquête internationale concernant les agissements du Hamas ? Et ceux de Tsahal ? Comment peut-on soumettre notre jugement aux seules appréciations d'un Etat colonisateur ?

Pourquoi ne pas mettre en évidence la parole des Israéliens libérés, dont la plupart des témoignages soulignent combien ils ont été respectés ; qui ont vu, aux premières loges, ce qui s'est passé le 7 octobre, et qui sont loin de criminaliser, eux, les résistants palestiniens ? Nous parlons des personnes crédibles, et non pas de celles qui ont livré des récits contradictoires.

La bande de Gaza subit depuis 16 ans un blocus faisant de ce territoire une prison à ciel ouvert. Est-il infamant de vouloir en briser le siège ? La colonisation remonte à 75 ans. Pourquoi se focalise-t-on sur le 7 octobre ? Lorsque deux enfants se battent, et qu'il est question de les éduquer, on demande toujours qui a commencé à agresser l'autre. C'est lui le responsable du cycle

de la violence. Pourquoi, en ce qui concerne les Palestiniens, oublie-t-on si facilement qu'ils résistent chez eux ?

Pourquoi la communauté internationale, au lieu de s'unir pour contraindre le gouvernement israélien à cesser ces bombardements et ces tueries abjectes, se trouve-t-elle impuissante ; alors que 20 pays sont capables rapidement de s'entendre pour contrer la menace des Houthis du Yémen, parce que dans ce cas, les intérêts économiques liés à l'accès à la mer Rouge sont autrement plus importants que la vie des enfants ? Pensons-nous être en mesure, après cela, d'inculquer au reste de la planète le sens des droits humains ?

Il est évident que les actes du gouvernement suprémaciste d'extrême droite de Netanyahou, et de son armée, relèvent à large échelle de crimes qu'un jour, la Cour Pénale Internationale jugera. Relevons bien sûr l'engagement de l'Afrique du Sud, qui a saisi avec détermination le tribunal de la Cour internationale de justice. Cependant, nous nous trouvons confrontés à une situation paradoxale : à l'heure où les tueries d'innocents se poursuivent, on en est encore à débattre sur la qualification de ces horreurs : s'agit-il de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, de génocide ? La logique impose d'empêcher immédiatement le crime, puis de juger l'acte du criminel, et non pas de laisser ce dernier agir tout en menant son procès, alors que plus de deux millions de personnes vivent sous les bombes dans un espace fermé ! Pourquoi tant d'inhumanité quand il s'agit des Palestiniens ?

Inutile pour l'heure de donner les chiffres – qui changent de minute en minute, dans le silence et l'inaction la plus accablante – du nombre des morts, des blessés, des mutilés, des brûlés, pour la plupart des enfants et des femmes. Cela dépasse l'entendement. Comment peut-on continuer à justifier de telles atrocités en revenant constamment à la seule date du 7 octobre 2023 ? Rappel auquel sont tenus bien des journalistes pour introduire des débats pro-israéliens orientés avec la plus profonde mauvaise foi. Comment justifier la destruction des écoles, des mosquées, des églises, des hôpitaux et des immeubles s'effondrant sur des civils ? Comment reprendre

la rhétorique qui invariablement suppose que ces sites abritent des combattants qu'il convient d'éliminer ? Que la population de Gaza est l'otage de son ultime défense ? Car le problème, ce n'est ni le Hamas, ni la résistance, mais les colonies de peuplement qui ne cessent de s'étendre, contre le droit international.

Comment admettre la logique des militaires larguant la mort depuis le ciel : nous devons vous protéger contre les terroristes, et pour cela, nous sommes bien obligés de vous exterminer en grand nombre ? Comment ne pas être écœurés par autant de mensonges, autant d'hypocrisie ? Et pourquoi le silence de beaucoup, qui ne se fait pas l'écho des cris d'un peuple que l'on extermine, que l'on affame et dont on veut effacer l'enfance et l'avenir ? Cela n'arrivera pas. La résistance légitime, en dépit de tant de veulerie, se poursuivra.

Hani Ramadan

Ne sois en aucun cas satisfait de toi-même.

Sagesse d'Ibn 'Atâ'i -Llah

« La satisfaction de soi est à l'origine de toute désobéissance, de toute négligence et de tout désir. Et le fait de ne pas être satisfait de soi est à l'origine de toute obéissance, de tout éveil de l'esprit, et de tout comportement vertueux. Et que tu prennes pour compagnon un ignorant qui n'est pas satisfait de lui-même vaut mieux pour toi que de prendre pour compagnon un savant qui est satisfait de lui-même. Quel savoir peut donc bien posséder un savant qui est satisfait de lui-même ? Et quelle ignorance peut donc être celle de l'ignorant qui n'est pas satisfait de lui-même ? »

Commentaires : L'approbation des égarements de l'âme, voilà le mal par excellence. Le Coran nous montre que par définition, l'être humain est porteur d'un ego qui le conduit le plus souvent à suivre ses propres penchants, et à se laisser aller sur la pente de ses passions et de ses désirs : **« Je ne m'innocente cependant pas, certes, l'âme est très instigatrice du mal, à moins que mon**

Seigneur, par miséricorde, (ne la préserve du péché). » (Coran, 12, 53) Paroles que la plupart des commentateurs considèrent être celles de la femme de l'intendant d'Égypte qui avait voulu séduire Joseph, et que certains ont attribuées à Joseph lui-même. On trouve souvent dans la littérature soufie cette parole attribuée sans fondement au Prophète (ﷺ), qui aurait dit : « Le pire de tes ennemis, c'est cet ego (cette âme) que tu portes entre tes deux flancs. » Bien que rapporté par al-Bayhaqî, et mentionnée par al-Ghazâlî, il est à noter que ce hadith n'est pas authentique (*mawdû'* selon al-Albânî. Al-'Irâqî avait déjà fait la même observation en reprenant les hadiths d'*Al-Ihyâ'*). Cependant, son sens est vrai. Il ne peut y avoir de cheminement authentique vers la vérité sans une volonté de mettre une bride à notre ego, et de freiner ainsi ses désirs sans limites. L'obligation la plus impérative à ce stade est de bien connaître cette âme qui nous est propre : sa vanité, son orgueil, ses désirs, son avidité, sa faiblesse, son ignorance...autant de défauts qui devraient nous engager à lui livrer une guerre continuelle, jusqu'à ce qu'elle plie devant Celui-là Seul qui mérite notre adoration. Cette sagesse nous rend par ailleurs attentif au fait que tout savoir qui ne conduit pas l'homme à l'humilité devant Dieu est une source de perdition pour son âme.

Hadiths sur le jeûne

*Le jeûne amoindrit le désir et rend impraticable les voies que suit normalement le diable. Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit : « Le diable certes court dans le fils d'Adam comme le sang coule (dans ses veines). » Cette version est celle rapportée par al-Bukhârî et Muslim. Une autre version ajoute : « Rendez donc étroites par la faim les voies que le diable emprunte. »

*Le Prophète (صلى الله عليه وسلم) a dit également : « Au moment de rompre son jeûne, il revient au jeûneur une invocation qui n'est pas rejetée. » (Rapporté par Ibn Mâja et al-Hâkim)

Comment donc devons-nous accueillir le mois de Ramadan ?

- En préparant nos cœurs, en purifiant nos âmes, en ne conservant de nos biens que ce qui est licite, et en prenant le temps de nous tirer du flot pressant de la vie quotidienne. La quête la plus essentielle pendant ce mois est de réformer nos cœurs, car le cœur qui reste malintentionné et séduit par le mal se voit privé d'un bien immense. Le Ramadan est le mois du Coran, et les cœurs sont les réceptacles, les récipients de sa récitation. Comment un récipient sale et souillé par les péchés pourrait-il bénéficier pleinement de la lecture du Coran, et en recevoir la lumière ?

Cela nous permet de diagnostiquer notre état, et l'état de beaucoup de gens qui commencent par se mettre en rang pour la prière, mais qui très vite éprouvent un grand sentiment de lassitude. Cela alors que leur sont récités des versets qui, s'ils étaient descendus sur une montagne, « **tu verrais celle-ci**, selon l'expression coranique, **s'humilier et se fendre par crainte de Dieu.** » (Coran, 59, 21) L'état de notre communauté est tel parce que beaucoup de cœurs endurcis n'ont pas été purifiés pour recevoir la parole du Très Miséricordieux.

Al-Hassan al-Basrî – Dieu lui fasse miséricorde – a dit : « Si vos cœurs étaient purifiés, jamais ils ne seraient rassasiés de la parole de Dieu. »

Nous demandons à Dieu de purifier nos cœurs et de bénir nos prières, notre jeûne, et notre récitation du Coran. *Allâhumma âmîn !*

Zakât al-fiṭr, aumône obligatoire de la rupture du jeûne

Chaque musulman qui en a les moyens est tenu de payer la *zakât al-fiṭr*. Cette taxe concerne la fête religieuse annuelle - *Īd al-fiṭr* - qui célèbre la fin du mois de jeûne. Une somme, suffisant à nourrir un adulte pendant toute une journée, est donnée à un pauvre. D'après Ibn 'Umar en effet, « le Prophète (صلى الله عليه وسلم) fixa le montant de l'aumône de la rupture du jeûne à une mesure d'orge ou à une mesure de dattes. » Tout

musulman en mesure de payer *zakât al-fiṭr* doit le faire. Il est de tradition d'accomplir cette aumône avant la prière du matin de *Īd al-fiṭr*. D'après Ibn 'Umar encore, le Prophète (صلى الله عليه وسلم) ordonna de payer l'aumône de la rupture du jeûne avant que les fidèles se rendissent à la prière. » (Al-Bukhârî). Ibn 'Abbâs a dit : « Le Messager de Dieu (صلى الله عليه وسلم) a déclaré obligatoire l'aumône de la rupture du jeûne. Il l'a instituée en tant que purification pour le jeûneur des propos futiles et indécents et en tant que nourriture pour les pauvres. Pour celui qui s'en acquitte avant la prière de la fête de la rupture, elle est une aumône purificatrice agréée par Dieu, mais pour celui qui s'en acquitte après la prière de la fête de la rupture, elle n'est qu'une simple aumône parmi d'autres. » Il est possible de donner directement cette aumône à un nécessiteux de notre entourage, ou d'en verser le montant, fixé en Suisse à 15,00 CHF/ 16,00 EUROS par personne (y compris les enfants), aux institutions islamiques qui se chargent de la redistribution.

Centre Islamique de Genève

PostFinance

IBAN CH49 0900 0000 1772 2398 7 CHF

Numéro de compte 17-722398-7

BIC POFICHBEXXX

(Avec communication : *zakât al-fiṭr*)

Projet de construction

et

Site Internet

